



LES OUTILS

PARTENAIRES



Le site internet et l'appli smartphone

S'informer sur la vie de l'UCAP, consulter les dates des actions et réunions,...

Être présent sur le site et sur l'application grâce au QRcode présent sur votre porte, permettant d'accéder à votre espace et vos informations, avantages, ainsi qu'un lien sur votre propre site web :

www.ucap-lamadeleine.fr



En savoir plus ?

Vous souhaitez adhérer à l'UCAP ou obtenir plus d'informations ?

Merci de nous laisser un message à l'adresse suivante :
bienvenue@ucap-lamadeleine.fr



Un groupement au service
 des commerçants &
 professionnels madeleinois



Adresse postale :
UCAP
BP 30235
59564 LA MADELEINE



ORIGINE & OBJECTIFS

FONCTIONNEMENT

ADHÉRER

Origine

Né en 1967, le Groupement des Commerçants de la rue du Général de Gaulle s'est développé au fil des années.

Par la suite d'autres groupements se sont créés dans plusieurs quartiers de La Madeleine (Saint-Maur, Rue Jeanne Maillotte, Place du marché).

En 2010, sous l'impulsion de la ville, au travers du plan FISAC*, ces groupements se sont rassemblés pour former l'UCAP, en janvier 2011, afin de pouvoir fédérer l'ensemble des commerçants et professionnels de la commune.

Objectifs

Promouvoir - Dynamiser - Animer

- Créer une dynamique de réseau
- Développer des actions favorisant le commerce en terme d'image et de notoriété.
- Faciliter l'arrivée de nouveaux commerçants.
- Organiser des animations en partenariat avec la mairie dans les différents quartiers de la ville.

Les concurrences s'exercent aujourd'hui plus que jamais entre les pôles commerciaux et non entre commerçants d'une même commune.

Tout dépend alors de la capacité de ces commerçants à mutualiser leurs efforts et à construire une image positive de leur entreprise vis-à-vis de la clientèle.

Une association de commerçants est un outil catalyseur de différentes énergies qui permettent d'influer sur l'environnement urbain, économique et commercial.

*Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Les actions

L'UCAP organise, tout au long de l'année, différentes actions visant à animer et dynamiser le commerce sur l'ensemble de la commune et notamment :

- Saint-Valentin
- Coup de projecteur quartier du Romarin et rue Jeanne Maillotte
- Braderie vide-grenier
- Fêtes des Parents
- Fête de la musique
- Grand Jeu de l'été
- Accueil des nouveaux madeleinois
- Loto
- Les Féeries de Noël

Les réunions

L'UCAP réunit ses membres chaque mois afin d'échanger les idées et propositions de chacun, permettant à l'association de répondre au mieux aux attentes des adhérents.

L'association organise son Assemblée Générale chaque année.

Le partenariat avec la ville

L'UCAP bénéficie de liens étroits avec la ville de La Madeleine, en particulier au travers du dispositif FISAC*.

Depuis le 6 juillet 2010, des actions collectives d'animations, de promotion et de communication ou encore de travaux d'urbanisme ont été réalisées dans le but de promouvoir le commerce de proximité sur notre territoire, ainsi que des dispositifs d'aides financières, notamment sur les travaux de mise aux normes d'accessibilité.

La cotisation

Associée aux aides et subventions de la ville et des partenaires (CCI, CMA,...), la cotisation permet à l'UCAP de financer ses actions, son fonctionnement, sa communication, ...

Pourquoi ?

Le nombre d'adhérents est le seul garant de l'efficacité et de la légitimité de l'association : être nombreux c'est avoir du poids, c'est donc rendre la voix des commerçants indispensable, c'est enfin rendre l'association présente dans les décisions locales.

Apporter vos idées : vos idées et vos propositions permettront à l'association de répondre au mieux à vos attentes. L'union commerciale a besoin de votre soutien, de votre voix afin d'être encore plus représentative, de montrer que le tissu économique que représente le commerce local est solidaire et bien vivant dans le but de conserver une ville dynamique et agréable.

Vous informer : La participation active à une association de commerçants permet un partage d'idées et une mutualisation d'informations.

Comment ?

Pour adhérer nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon d'adhésion, accompagné de votre règlement d'adhésion, de votre KBIS ou RM, Une facture vous sera remise, ainsi qu'un adhésif « Adhérent UCAP » à placer sur votre porte.